

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT
REUNION DU CONSEIL GENERAL
SESSION D'OCTOBRE 2009

Mes chers collègues,

Je souhaiterais tout d'abord avoir une pensée pour les 3 anciens élus de Côte-d'Or qui nous ont quittés ces dernières semaines :

- Maître Gilbert MATHIEU qui a été élu conseiller municipal de Vitteaux en 1959 et maire de 1965 à 1995. Conseiller Général du canton de Vitteaux pendant 37 ans, il a aussi été Député de la Côte-d'Or pendant 25 ans.
- Marcel MATHIAUT, ancien Conseiller Général de Recey-sur-Ource,
- Gérard DUBOIS, Maire de Varois-et-Chaigneau.

Merci de respecter une minute de silence en leur mémoire :

Permettez-moi maintenant de saluer les arrivées de :

- . M. Dominique Gaschard, premier Président de la Cour d'Appel, successeur de M.Jeannoutot,
- . M. Étienne Quincey, Président du Tribunal Administratif, successeur de M. Chevalier,
- . M. Éric Lallement, Procureur de la République, successeur de M.Alachi,
- . M. le Colonel Christian Janus, Commandant de gendarmerie, successeur du Colonel Debarge.
- . M. Michel du Peloux, Directeur de la Banque de France, qui succède à M.Aumas, qui a pris sa retraite,
- . Mme Véronique Morlighem, nouvelle Directrice régionale Bourgogne à France Telecom.

Mes chers collègues,

L'emploi c'est la 1^{ère} préoccupation des Côte-d'oriens, c'est aussi notre 1^{ère} préoccupation au Conseil général et nous avons mis en place une « cellule de crise » qui suit en permanence l'évolution de la situation.

Cette situation de l'emploi en Côte-d'Or s'est dégradée dans toute la région, même si notre département s'en sort plutôt mieux que les autres départements bourguignons en terme de moindre évaluation du chômage et de dynamisme industriel (Valinox, Métal Déployé).

Cette situation économique a des conséquences sur nos finances départementales. J'aurai l'occasion d'y revenir plus longuement lors du Débat d'Orientation Budgétaire à notre session du 20 novembre prochain.

Je peux d'ores et déjà vous dire que nous avons connu une baisse importante de nos ressources, je pense aux droits de mutation, même s'il semblerait qu'une légère reprise s'amorce en matière de transactions immobilières.

Nous aurons donc à faire des choix et à les assumer. Je vous indique dès aujourd'hui que je n'ai pas l'intention de modifier le calendrier en repoussant le vote du budget à mars 2010 comme l'ont indiqué d'autres collectivités.

La responsabilité qui est la nôtre, nous entendons l'assumer devant les Côte-d'Oriens dans un contexte de réforme nécessaire pour moderniser notre organisation territoriale.

Je n'ignore pas non plus que tout cela s'inscrit dans une perspective de réforme qui va modifier l'organisation territoriale dans une perspective d'efficacité et de transparence.

Et s'agissant de la suppression de la Taxe Professionnelle, je voudrais vous dire les choses franchement. La suppression de cette taxe fondée notamment sur l'investissement a été facteur de délocalisation et était voulue par beaucoup à commencer par les entreprises industrielles.

On ne peut pas d'un côté regretter les délocalisations sans rechercher les moyens d'inciter nos entreprises dans nos territoires, parce que c'est de l'emploi qu'il s'agit.

Dans ce contexte, je voudrais vous rappeler que la Loi de Finances pour 2010 prévoit la compensation par l'Etat euro par euro de cette suppression avec une indexation des bases.

Pour 2010, le cadre est clair. Pour 2011, j'ai rappelé à l'instar de plusieurs de mes collègues conseillers généraux que la réforme fiscale devait s'inspirer de 3 principes :
le respect de l'esprit de la décentralisation, c'est-à-dire l'autonomie fiscale,
2^{ème} principe, la péréquation,
le 3^{ème}, c'est le lien entre l'entreprise et le territoire.

Dans ce contexte budgétaire, la recherche de l'efficacité publique, de l'efficience publique doit nous conduire à nous assurer dans chaque collectivité de l'utilité de chaque euro prélevé et de chaque euro dépensé. C'est ce que nous avons engagé avec la Révision Générale de nos Politiques Départementales dès mars 2008 avec une ligne directrice : la solidarité.

Assumer les responsabilités que la loi nous a confiées, responsabilités de société à l'égard de l'enfance défavorisée et maltraitée, de nos aînés, du handicap et de l'insertion.

Et aussi assumer la solidarité avec les territoires. Et dans le contexte budgétaire que je vous ai décrits comme difficile, nous ne relâcherons pas l'effort d'investissement.

A ce titre, le plan de soutien à l'économie locale et à l'emploi de proximité a bien marché. Quand j'entends les retours qui me sont faits par les Maires et par les chefs d'entreprise de ce qui a pu être engagé grâce à notre plan de soutien, je pense pouvoir dire que le Conseil Général a su répondre présent, et relever ce défi de la défense de l'emploi en Côte-d'Or. D'ailleurs, le rapport d'étape numéro trois sur le plan de soutien à l'économie locale fait à ce sujet un état exhaustif de la situation. Plus de 500 communes. Et nous devons réfléchir ensemble aux modalités qui vont nous permettre d'accompagner au mieux nos PME, et, plus largement, toute la Côte-d'Or, vers la sortie de la crise.

Et je vous le dis dès aujourd'hui, la politique de contractualisation avec les territoires sera poursuivie.

D'ailleurs, à la prochaine session de novembre, je vous proposerai de faciliter l'accès des marchés publics aux TPE-PME.

Alors, cette session du mois d'octobre est traditionnellement consacrée au vote de la Décision Modificative numéro deux : en fait, il s'agira aujourd'hui de la troisième DM. Cette année 2009 a été particulière : pour lutter contre les effets de la crise financière internationale que nous traversons, dès le 20 février, nous avons été amenés à accentuer de façon significative l'engagement pris dans le cadre du Budget Primitif qui était d'emblée placé sous le signe de la relance. C'est un choix que nous assumons !

Cet effort, que l'on peut qualifier de « contracyclique », peu de collectivités l'ont engagé avec une telle vigueur. Certaines ont même choisi de se désengager... Eh bien ce n'était pas notre choix. Parce que les collectivités locales, qui représentent près de 75 % de l'investissement public en France, ont un rôle déterminant à jouer pour soutenir l'activité, et notamment l'activité des Petites et Moyennes Entreprises. Car l'activité des PME, je vous l'ai dit, c'est de l'emploi, et notamment pour la Côte-d'Or.

Nous avons utilisé toutes les mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement. A commencer par le remboursement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA pour les investissements supplémentaires réalisés d'ici la fin de l'année 2009, ou encore avec les conditions d'accès à la commande publique qui ont été facilitées.

Ce sont 10 millions d'euros, immédiatement mobilisables, qui sont venus s'ajouter aux 123 millions d'euros d'investissement du budget primitif. Nous avons voulu un Conseil Général efficace et pragmatique.

Alors, je ne reviendrai pas sur les qualificatifs polémiques que certains ont tenu sur ce plan ; je leur laisse à chacun la responsabilité politique de son appréciation. Le Conseil Général de la Côte-d'Or n'a jamais eu la prétention à lui seul d'apporter les solutions à une crise dont les enjeux dépassent très largement le cadre départemental. En outre, faut-il le rappeler, les départements ne sont pas chefs de file en matière de compétence économique.

Tous ces investissements ont été rendus possibles grâce à la qualité de la gestion des finances départementales, notamment au regard de la dette. Non seulement elle a été et elle est maîtrisée, mais de surcroît, elle est saine, c'est-à-dire qu'elle est dépourvue d'emprunts toxiques. Et je tiens une nouvelle fois à rendre hommage à mon

prédécesseur, le Président de Broissia, sans qui nous n'aurions pas pu faire preuve d'autant d'engagement en la matière. Nous avons fait un budget 2009 « contracyclique », afin de lutter contre les effets de la crise.

Et bien, la Décision Modificative numéro trois, elle vise à poursuivre cet effort. Et donc je vous propose que les communes qui entendraient participer à ce plan de relance puissent encore le faire jusqu'à la fin de l'année. Et vous aurez relevé, je l'espère, sur ce point qu'il n'y a pas eu de dérapage en matière de fonctionnement. Quant à l'investissement, il prend en compte un certain nombre de rephasages inévitables dans le déroulement des opérations.

Nous avons 42 autres rapports à examiner. J'ai demandé à M. CAUVEZ, Inspecteur d'Académie, de nous faire un point sur la rentrée scolaire 2009-2010. Là encore, je vous redis notre ambition de faire de nos collèges des collèges d'avenir.

Parmi tous ces rapports, il y en a un qui est au cœur de notre préoccupation, c'est de passer de la prise en compte du handicap et de la dépendance à celle de l'autonomie parce que c'est une question de dignité et de prise en compte de la personne humaine.

Dans notre programme AmbitionS Côte-d'Or, nous avons dans cet esprit proposé la création d'une Maison de l'Autonomie pour prendre en compte au plus près les besoins des personnes âgées et handicapées, et simplifier les démarches des personnes, quels que soient leur âge ou leur handicap. L'objectif, c'est de regrouper l'ensemble des moyens et des compétences dans un même lieu identifiable, et d'un accès aisé.

Et je vous annonce aujourd'hui que nous avons été l'un des 3 Départements en France à avoir été retenu pour lancer cette expérimentation que nous souhaitons.

Cela veut dire aussi une réorganisation aussi de nos services. Dans cet esprit, nous allons acquérir 775 m² de bureaux, avec parking, pour transférer au rond point de la nation une partie de nos services. C'est une 1^{ère} phase d'une opération qui vise à réorganiser l'implantation spatiale de nos services.

J'envisage, je vous le dis dès maintenant, de regrouper les différents services du Conseil Général installés à Dijon, hormis ceux du secteur social, sur un même ensemble immobilier. C'est un dossier que je suis en train de négocier avec le Sénateur-Maire de la Ville de Dijon. C'est un dossier qu'il connaît bien et, avec son concours, nous allons le faire aboutir dans des délais raisonnables.

Je voudrais aussi vous parler de la Maison des Adolescents, l'Adosphère. Je souhaite que nous renforçons sa vocation au niveau départemental en lien avec les missions locales. Et nous aurons l'occasion d'en parler avec elles.

Enfin, permettez-moi de vous dire un mot du Revenu de Solidarité Activité. Ce que nous voulons, c'est garantir un meilleur accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA, avec le monde associatif, avec eux, mais aussi avec le monde de l'entreprise, pas sans lui.

Je vous propose aujourd'hui des interventions financières du Conseil Général en faveur de cinq associations. Et quand j'ai parlé « d'étroits partenariats », je souhaite qu'ils soient encore renforcés mais avec une culture nouvelle, celle de l'évaluation : l'argent public est rare, c'est celui du contribuable, « chaque euro dépensé doit être un euro utile ». C'est pour cela que j'ai demandé aux Présidents de Commission, au Président de la Commission des Finances, au rapporteur du budget, à ce que chaque association soit reçue pour rechercher ensemble les moyens d'une optimisation de la dépense publique, dans le cadre d'un dialogue constructif et responsable.

Cette culture de l'évaluation, nous devons l'avoir dans tous les domaines, avec nos partenaires naturellement, mais également à l'égard de nos propres moyens. Nos services l'ont déjà appliqué, puisque c'est à eux que j'ai confié l'année dernière la responsabilité de mener la réflexion en matière de Révision Générale des Politiques Départementales.

Je tiens à leur rendre hommage. C'est grâce à son efficience que le service public sera au rendez-vous de notre avenir collectif.

Enfin, j'ai tenu à ce que le rapport sur la Ferme Côte-d'Or soit discuté en séance et qu'il fasse d'un débat public. À l'heure où le monde agricole est touché de plein fouet par une crise qui frappe l'ensemble des productions, et alors que de nombreux agriculteurs, faute de perspectives, se sentent privés d'avenir dans une sorte d'indifférence générale - et ils l'ont exprimé encore récemment - je pense qu'il est du devoir du Conseil Général de marquer notre attachement à cette profession, en lui donnant les moyens de se faire (re)connaître aux yeux du Grand Public. Cette manifestation constitue à nos yeux une opération majeure. L'an passé, la Ferme Côte-d'Or a attiré 26 000 visiteurs. Et bien voilà, le Conseil Général a fait le choix d'accompagner le monde rural mais je vous le redis sans pour autant opposer les territoires, qu'ils soient urbains, voire périurbains.

C'est ainsi qu'une démarche territoriale de projets sur le canton de Fontaine-les-Dijon vous est proposée, sous la forme d'un contrat « AmbitionS Côte-d'Or », s'inscrivant de le cadre du contrat d'agglomération mais prenant en compte aussi les effets de porte et s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Le développement durable, nous l'avons engagé avec « l'Agenda 21 » dans les collèges et il fera l'objet d'une session extraordinaire consacrée à l'adoption d'un Schéma Départemental du Développement Durable.

Je vous le dis, la politique de contractualisation sera au cœur de notre engagement dans les prochaines années. Nous avons le souci de nous adapter en permanence, d'être au plus près des besoins exprimés par les habitants, par les communautés de communes, en fonction de l'état d'avancement de leurs projets. Le Conseil Général n'a pas vocation à mobiliser des sommes inutilement, mais il a vocation à être aux côtés de ses partenaires, du territoire, conformément aux engagements que nous avons pris.

J'invite maintenant celles et ceux qui souhaitent intervenir à demander la parole.